LE DÉNONCIATEUR NATIONAL.

N° I.

Exoriare aliquis ex noſtris. . . . . ultor.
VIRG. ÆNEID.

AVIS ESSENTIEL.

Premier Août 1789.

CETTE feuille paroîtra ſous le même titre & très-exactement trois fois par ſemaine, pendant la tenue des Etats-Généraux, & même après leur diſſolution, ſi toutefois elle eſt auſſi prochaine que les gens ſenſés ſemblent le prévoir. Dans le cas où le public en ſeroit privé, on peut être aſſuré dès-lors, que l'Auteur eſt de nouveau retombé ſous la verge du pouvoir arbitraire, dont il a plus d'une fois été la déplorable victime. On ne reçoit point d'argent d'avance, l'Auteur n'ayant point fait une ſpéculation ſordide & flétriſſante ſur le trafic honteux de la calomnie & du menſonge. L'amour de la patrie, le ſeul amour de la patrie, & le ſaint enthouſiaſme de la liberté guideront ſes pas dans une carrière où des hommes flétris dans l'opinion publique, & ſéants pourtant, au ſcandale de la nation, parmi ſes repréſentants, n'ont

marché que pour *escroquer* leurs concitoyens, & avilir le caractère auguste dont ils étoient revêtus.

Notre feuille n'aura rien de commun avec les recueils périodiques de calomnies que la foule enjouée s'arrache des mains, *rue de l'Echelle,* ni avec ces *journaux* de commande, rédigés par l'intrigue, imprimés & publiés par l'*ordre suprême* des gens intéressés à répandre des vérités équivoques, ou des impostures données pour des vérités certaines.

Je m'engage à dire la vérité : malheur au citoyen de quelque rang, de quelque classe qu'il soit, qui, en 1789, n'est pas digne de l'entendre ! Je fais serment de la puiser à sa source, & de l'*exporter*, sans l'altérer ni l'affoiblir, dans toutes les classes de la société. Je verrai tout, & je dirai sans passion, sans foiblesse, comme sans crainte, tout ce que j'aurai vu. Je dénoncerai tout ce qui me paroîtra mal; les choses & les personnes. Que les traîtres, s'il en est parmi les prétendus pères de la patrie, tremblent ! je promets une liste exacte de leurs noms & de leurs perfidies. Toi-même, noble roturier, père adoptif d'un pays qui n'est pas le tien, frémis à l'aspect d'un citoyen assez courageux pour démasquer le vice partout où il se montrera, & le poursuivre jusques sur les marches du Trône ! .... J'aime à croire que la calomnie seule accrédite des bruits désastreux propres à nous alarmer sur la politique ambiguë ; je porterai jusques dans les replis de ton ame un flam-

beau ſcrutateur, & j'aurai également l'inébranlable fermeté d'en peindre à mes concitoyens la candeur ou les ulcères.

Le patriotiſme ſeul dictant ce que j'écrirai, je n'aurai d'autre parti que la plus exacte vérité. Je ſerai à la fois membre des trois Ordres de l'Etat ; je tracerai ſans fard, leurs torts réciproques, les griefs de la Cour, &c., &c. Je ne ſerai qu'hiſtorien ; mais je différerai de ces hiſtoriens gazés, dont la plume paraſite peint tous les jours les héros imaginaires, & donne aux Princes qui la mépriſent, en la ſoudoyant, moins les qualités qu'ils ont, que celles qu'ils devroient avoir. L'hiſtorien eſt un peintre d'après nature ; il ne doit ſe permettre de ſupprimer ni d'ajouter aucune nuance capable de la défigurer ou même de la rendre plus belle. C'eſt d'après ce principe conſtant que j'écrirai, j'en fais le ferment ſolemnel à la face de la nation, à qui je voue ma tête en lui conſacrant ma plume.

Du 18 Juin 1789.

Je dénonce à la Nation Françaiſe, la manière immorale & impolitique dont ſe ſont faites la plupart des élections. L'hypocriſie qui ſembloit s'être concentrée dans l'Egliſe, s'eſt gliſſée dans les trois Ordres & dans tous les Bailliages. Voilà la ſource du mal. L'ambition & la vanité, pérorant ſous le maſque trompeur du patriotiſme, ont enivré les ames honnêtes de l'eſpoir flatteur de voir enfin leurs

ſemblables heureux. On a élu des courtiſans, des lâches ou des déclamateurs, plus avides de célébrité que de la félicité publique ; le nombre en eſt trop grand, peut-être, pour être balancé par les Citoyens vertueux & déſintéreſſés, qui ne deſirent que le bien ; & les traîtres ſont toujours dangereux, lorſqu'ils ſont chargés des intérêts & des droits d'un peuple. Il faut donc un exemple ſolemnel & mémorable. Que le perfide repréſentant qui ſe ſera laiſſé acheter, périſſe honteuſement ſur un échafaud, par le jugement de ſes Pairs, ſans qu'aucune puiſſance, aucune autorité, aucun tribunal puiſſent le ſouſtraire à ce ſupplice trop mérité ! Je contracte l'engagement de découvrir les traîtres, & de les flétrir par une dénonciation publique.

Je dénonce à la Nation l'impéritie & l'artificieuſe aſtuce qui ont préſidé à la rédaction de la plupart des *Cahiers* des trois Ordres ; tous, ou preſque tous, renferment des *Doléances* & des demandes diamétralement oppoſées ; tous en limitant les pouvoirs des Députés, rendent le bien impoſſible ; à moins qu'à leur ſecours ne vienne une révolution redoutable qui renverſe tout de fond en comble. Le mal ne provient pas des Aſſemblées partielles des Provinces, il a ſa ſource plus loin. Des trames inſidieuſes & ſourdes, ont entraîné dans des piéges artiſtement tendus, les cœurs patriotes des vrais Citoyens. On a fait circuler, n'en doutons pas, dans les Provinces, la majeure partie des extravagantes réclamations que ces *Cahiers* renferment ; on a promis de

tout accorder, de tout permettre, hormis les abus; & voilà que les Citoyens aſſemblés pleins de confiance, & regardant les promeſſes d'un Roi bon, humain & vertueux, comme la fin de leurs malheurs, ſe ſont empreſſés de lui faire connoître tous leurs beſoins, ſans preſſentir qu'il étoit impoſſible à ce bon père, d'y apporter des prompts & ſalutaires remèdes. Aujourd'hui tout eſt terminé avant de commencer aucune opération, tout eſt prévu; le travail des Etats-Généraux eſt parfait, ils ne peuvent rien établir conſtitutionnellement, ſans demander de nouveaux pouvoirs, des pouvoirs *illimités*, qui leur laiſſent la liberté de ſtatuer, de décider, de rapprocher tout ce qui paroîtra tendre au bien général, & à la proſpérité de l'Empire.

Je *dénonce* donc ces calomniateurs obſcurs, qui vont ſemant la diſcorde & la crainte, & oſent avancer que les Grands, le Clergé, la Cour même ne veulent plus d'Etats-Généraux; qu'on cherche à diviſer, à oppoſer les trois Ordres entr'eux, en les exhortant à ne point ſe départir de leurs prétentions.... Hommes pervers ou trop crédules, avez-vous lu les *Cahiers* des pouvoirs des Députés des trois Ordres? vous avez dû y remarquer avec douleur, que la pomme de diſcorde avoit été jetée dans les Provinces, long-temps avant l'Aſſemblée de Verſailles; vous avez dû y remarquer ces étonnantes & choquantes contradictions dans les demandes, qui oppoſent non-ſeulement un Ordre de l'Etat aux deux autres, mais encore chaque Ordre en particulier,

& rendent abſolument impoſſible, moralement impoſſible, phyſiquement impoſſible, tout ſyſtême de conciliation & de réunion. Comment une Nation éclairée & ſubtile, n'a-t-elle pas apperçu le piége ? Comment l'Ordre des Communes, ſi éclairé, perſiſte-t-il encore à vouloir, par des menaces & des plaintes, forcer les deux premiers Ordres à une réunion qu'il ne dépend pas d'eux d'opérer, parce qu'ils ne ſont que des Commis qui ne peuvent outre-paſſer les volontés de leurs commettants, ſans s'expoſer à perdre leur honneur, leur vie, & peut-être l'Etat ?

Quel parti prendre dans de telles perplexités ? c'eſt, je le répète, de ſe retirer pardevers les commettants, de recevoir des pouvoirs plus raiſonnables, moins circonſcrits. S'il y a quelques Bailliages qui aient prévu cette indiſpenſable néceſſité, il en eſt, & c'eſt le plus grand nombre, qui ont rigoureuſement preſcrit à leurs repréſentants, des ordres fiers, j'ai preſque dit extravagants, qui, en humiliant l'humanité, & outrageant les perſonnes des Députés, acheveroient, s'ils étoient exécutés, la ruine & la diſſolution de l'Empire : on diroit que la plupart des Aſſemblées n'a connu ni les hommes, ni les reſſorts propres à les faire mouvoir. Ah ! ont-ils bien peſé dans la balance de l'équité & de la raiſon, cette ſemence féconde de maux que leurs prétentions contradictoires ſont capables de jetter dans l'Etat? ſe ſont-ils pénétrés d'une vérité bien effrayante; ſavoir, que les vices de la plupart des gouvernements, de cette conſtitution même ſi dégradante

& ſi barbare, dont nous ſommes opprimés depuis quatorze ſiècles, ne doivent leur origine qu'à une erreur légère en matière politique?

Je dénonce l'état de ſtupeur ſcandaleuſe où ſont reſtés pendant un mois les trois Ordres, & la peſante activité des Communes, pour forcer les deux premiers Ordres à violer leurs ſerments, contre les vœux de leurs commettants. Volez donc auprès de ceux que vous repréſentez; qu'ils vous laiſſent les maîtres ſuprêmes de leurs deſtinées, puiſqu'ils vous ont jugés dignes de cet honneur: alors vous pourrez opérer le bien; alors en opinant par ordre ou par tête, on diſcutera partiellement ou généralement les grands intérêts d'un grand peuple; alors, & ſeulement alors, l'impôt pèſera également ſur les têtes ſans les affaiſſer, l'amour de l'ordre pourra l'établir efficacement; vous ceſſerez de vous précipiter au-devant de tous les maux que vous cherchez à éviter; alors diſparoîtra, pour ne jamais ſe rencontrer, le deſpotiſme avec ſes priſons, ſes pillages, ſes dévaſtations ſourdes, & ſes imbécilles & cruelles inepties; alors naîtra parmi nous l'abondance preſque toujours inconnue dans un pays le plus fertile du monde, & toujours réprimée dans ſes largeſſes, par une politique féroce, des Magiſtrats iniques, & trafiquant honteuſement de nos beſoins; alors on ne s'écartera plus impunément de l'ordre preſcrit par la nature, & nous ſerons tous ſages comme elle.

Nous n'avons pas pu nous occuper dans ce N°, des

délibérations bruyantes des trois Ordres. La conſtitution nationale des Communes ſera le ſujet du ſecond, qui eſt ſous preſſe.

LE
DÉNONCIATEUR
NATIONAL.
N°. II.

LE
DÉNONCIATEUR
NATIONAL.

N°. II.

Exoriare aliquis ex noſtris... ultor.
Virg. Æneid.

Fin Juin 1789.

JE dénonce à la Nation Françaiſe, à chaque Citoyen Français, la Séance inconſtitutionelle & inſultante, tenue le 23 par le Roi aux Etats-Généraux. O Citoyens! ô mes amis! ô mes freres! n'eſt-ce donc que pour vous outrager qu'on vous auroit arraché à vos foyers, à vos affaires perſonnelles? Toutes ces belles promeſſes, faites ſous le ſceau de la parole royale, n'étoient donc que des piéges tendus à votre crédulité, à votre aveugle confiance! vous n'aurez vu que de

loin la montagne du ſalut, le pays de liberté !... Ainſi le Deſpotiſme, implacable ennemi de la nature & des droits qu'elle nous a donnés, prétend nous mener comme un troupeau d'Eſclaves ! ainſi des Miniſtres diviſés, ennemis les uns des autres, & ſur-tout du bien public, ſacrifient l'Etat au ſuccès de leurs petites intrigues ! Voilà donc l'iſſue de ces beaux projets, la concluſion de ces éloquents préambules, avec leſquels on nous leurre depuis tant de ſiécles, & ſur-tout depuis qu'on nous promet ou qu'on feint de nous reſtituer nos droits naturels ! Quoi ! l'œil obſervateur de la Nation n'a pas retenu & rendu inutiles ces cabales obſcures, ces petites ruſes, ces petites coquineries, ces petits moyens enfin, reſſource ordinaire d'un gouvernement arbitraire, enſéveli ſous la fortune ou écraſé de dettes, & qui ne peut faire le bien & avoir quelque mérite que par une eſpece de miracle ! & vingt-trois millions d'hommes verroient d'un œil indifférent le pareils excès d'audace& d'impéritie ? Ah ! n'eſt il donc aucun remede à nos maux! la gangrene a-t-elle infeſté tous les membres du corps politique à l'agonie ? une ampu-

tation, par exemple... le remede eſt dur, j'en conviens ; mais s'il eſt ſalutaire, s'il eſt neceſſaire de me couper un bras ou une jambe pour me ſauver la vie ! Les Hollandois, créateurs de leur liberté, ſe ſont-ils jamais repentis d'avoir acheté par leur courage, leur conſtance, leurs travaux, leurs dangers, & par tous les maux inſéparables de la guerre civile, cette liberté cherie dont ils jouiſſent aujourd'hui ?

A Dieu ne plaiſe que je conſeille l'effuſion du ſang... d'ailleurs la politique des Etats de l'Europe ne nous permet pas de recourir à de tels moyens. Chez nous le Soldat eſt ſéparé du Citoyen ; au moins, c'eſt là le le principal motif de la confiance du Deſpotiſme miniſtériel, & il repoſe dans une ſtupide ſécurité au bord de l'abîme, qui peut être va l'engloutir. Il ſuffit, à ce que je crois, de dénoncer les traîtres & leurs manœuvres perfides. Les traîtres ſeuls doivent encourir la rigueur des loix & l'anathême de la Nation. Je vais en nommer quelques-uns.

Je dénonce les ſieurs Archevêques de Rouen & de Paris, ces Prêtres imbécilles

dont le ſtupide cagotiſme, a ſervi d'inſtrument & d'excuſe au ſourdes manœuvres, des corps privilégiés, & à la ſcandaleuſe tergiverſation du gouvernement. On connoît les *ſaintes démarches* de ces deux Prélats; on ſait que le jour de l'Adhéſion de la majorité du Clergé aux vues pacifiques & patriotes de l'Ordre du Tiers-Etat, ces deux caſards, après avoir tenté inutilement de détourner le coup qui les menaçoit de la part même de leurs confreres, & voyant avec douleur que l'amour de l'ordre & du bien prévaloit, malgré leurs oppoſitions & leurs motions multipliées & rejettées, leverent la ſéance contre le vœu de leur chambre. Ils ſe rendirent à Marly, & dépoſerent entre les mains du Roi un prétendu procès-verbal par lequel il étoit conſtant que la majorité du Clergé étoit pour la vérification des pouvoirs par Ordre, mais que les cabales & les trahiſons de M. l'Evêque de Chatres, pourroient bien ſéduire les Curés & les forcer à ſe décider pour la réunion... l'Archevêque de Paris, demanda au Roi qu'il protégeât le haut Clergé contre les inſultes du peuple. Le Roi répondit : *J'y ai pourvu.* Quelques per-

ſonnes, aſſurent, qu'il ajouta : *Lorſque l'on a pour ſoi le cri de ſa conſcience, l'on ne craint pas les murmures de la multitude ; elle reſpecte ordinairement la vertu.* J'oſe aſſurer, moi, que le Prince qui auroit fait une réponſe auſſi raiſonnable, n'auroit pas commis l'injuſtice criante & la faute capitale qu'il ſe permit le 23 au milieu de ſon peuple aſſemblé. Le Cardinal de la Rochefoucault & l'Archevêque de Paris étoient encore a minuit chez la Reine, à qui, ſelon l'uſage des traîtres, ils rendoient compte de leurs efforts & de leur zele pour tout bouleverſer.

Je dénonce un homme de la même trempe. Chacun a nommé l'Abbé *Maury*, ce Prêtre Athée, qui depuis dix ans a donné des preuves de la perverſité la plus conſommée, ſoit qu'il ait été l'inſtrument ou miniſtre des débauches des Grands, ſoit qu'il ſe ſoit montré ſur le théâtre des révolutions du Gouvernement français. Cet homme diffamé, qui prit naiſſance dans la plus vile populace (il eſt fils d'un Savetier) qui par ſes baſſes intrigues & par ſes complaiſances criminelles, parvint à poſſéder pour

quatre-vingt mille livres de Bénéfices, n'a pas rougi de reprocher à un pauvre & honnête Curé, n'ayant que 500 liv. de revenu pour sa propre subsistance & pour celle de ses pauvres, qu'il *trahissait son corps...* Son corps ! Eh ! les Curés peuvent-il regarder comme membres de leur corps, ces Prêtres Crésus, qui ne rougissent pas de violer les loix divines & humaines, en accumulant sur leurs têtes avilies, des trente à quarante bénéfices, & de rejetter sur l'Ordre pastoral, cet Ordre vénérable & laborieux, le seul utile, le seul qu'on devroit tolérer dans la religion, les charges pécuniaires & tout le travail du ministére des autels... Leur corps ! c'est la Nation, & non une troupe de cafards & de scélérats mitrés, qu'on devroit extirper sans pitié, ou forcer au moins à reprendre la besace des apôtres... Leur corps ! c'est l'ordre laborieux & conciliateur, qui établit la paix, la concorde & le bonheur dans les familles, par ses soins consolants & par ses bienfaits ; & non, ces Evêques & ces Abbés insolents, se faisant mollement traîner sur des chars fastueux, encenser sur des trônes d'or, ou caresser sur un duvet incestueux & adultére.

Je dénonce le Parlement de Paris ; ce Sénat perfide & fanguinaire, qui après avoir dans tous les temps fait tous les efforts pour ufurper les droits du peuple, augmenter l'autorité fouveraine, & fe placer à côté de nos tyrans, s'eft mis fouvent au-deffus de la Nation, ou pris fa place lorfqu'elle n'étoit plus, & qui après avoir vendu fa baffe complaifance au defpotifme & aux courtifans, s'eft repenti d'avoir établi des tyrans au-deffus de lui, a demandé les Etats-Généraux, pour balancer le pouvoir arbitraire, voudroit aujourd'hui empêcher les réformes utiles, fur-tout dans la Magiftrature, que la Nation exige au grand étonnement des *peres concrets*... Ces Robins ont eux-mêmes follicité la féance royale du 23 ; ils ont promis de tout enregiftrer ; il eft même conftant qu'ils étoient affemblés à Verfailles la nuit qui fuivit cet acte de defpotifme, & qu'ils ont enregiftré l'impôt territorial a l'appui des impôts déjà exiftans.

Le Parlement de Paris fera donc déclaré traître à la patrie & au Roi, décreté par la Nation, & puni comme criminel de leze-Majefté Nationale. Il fera voué au mépris

& à la lapidation du peuple en attendant cet Arrêt solemnel.

Je dénonce le sieur Duval d'Espremenil, cet Esclave asiatique, qui pour deux mille piéces d'or a cru acquerir le droit de gouverner l'Europe ; cet homme vil, que sa morgue ridicule, son insatiable ambition, son éloquence fluctueuse ont tour-à-tour rendu l'objet de l'enjouement, de la compassion, & le fléau de la Nation française. C'est lui qui est le principal fauteur de la division ; c'est lui qui a toujours voté pour l'opposition ; c'est lui qui sorti hier de l'ordre du Tiers-Etat, a osé calomnier cet Ordre vénérable & lui refuser le titre si mérité, naturel & modeste, de *communes*.

Je dénonce cet homme méprisable ; je le déclare traître à la patrie, ainsi que les Prêtres mitrés de l'opposition, & je réclame au nom de la Nation qu'on leur fasse leur procès.

Je denonce l'Assemblée Nationale elle même à la Nation éparse ; je veux dire à

ſes commettans, ſi elle admet dans ſon ſein les perfides Archevêque, de Paris, de Rouen, d'Aix, d'Embrun & d'Eſpréménil.

Je dénonce le Duc du Châtelet, comme ayant dégradé le caractere ſacré de Député National, en commandant des ſatellites armés contre des Citoyens; d'avoir ordonné de faire feu ſur un peuple qui réclamoit ſes droits naturels qu'on feignoit de lui reſtituer, & de s'être montré plus vil que les Eſclaves ſoudoyés à ſes ordres, qui ont eu le courage de refuſer de maſſacrer leurs ſemblables. Le Duc de Châtelet ne doit plus être admis dans l'Aſſemblée Nationale; il doit ſubir au contraire, le ſort des traîtres ci-deſſus dénommés. D'ailleurs il faut croire qu'on n'a pas encore oublié le maſſacre du faubourg S. Antoine, ordonné par ce *ſatrape* ſupérieur.

Je dénonce encore le Parlement de Paris, comme véhemment ſoupçonné d'être la premiere cauſe & la cauſe unique des contradictions, des demandes exrravagantes & déſaſtreuſes, & enfin des limites des

pouvoirs, qu'on trouve dans presque tous les cahiers des Bailliages ; lui seul, n'en doutons pas, a pu faire circuler ces Ecrits insidieux, ces paquets *manuscrits* adressés aux municipalités du Royaume, qui ont servi de matériaux aux *cahiers* d'instruction remis aux Députés... l'Assemblée nationale ordonnera un examen impartial & scrupuleux de tous ces écrits dans les greffes de chaque Bailliage, & les auteurs de ces perfides manœuvres seront punis comme pertubateurs du repos public.

Je dénonce ces farines pestilentielles dont on alimente huit cent mille Citoyens, & l'inquisition tyranique avec laquelle on propage la disette des grains, la famine & la mort.

Je denonce les auteurs, quels qu'ils soient, de la séance Royale du 23, comme ayant des intentions criminelles, comme ayant conçu & préparé de loin le projet d'arrêter le cours des informations que l'Assemblée Nationale avoit commencé pour découvrir les monopoleurs & accapareurs de grains, qu'on

ſoupçonne être les membres du Parlement de Paris, à en juger par l'injuſtice & les menaces avec leſquelles ce Sénat parricide accueillit la plainte des Boulangers, & les efforts multipliés qu'ils font pour perſuader aux peuples que l'auteur, l'unique auteur de leur miſere, eſt le Miniſtre-Citoyen, à qui la Patrie, le Roi & la Nation, ont dû hier, pour la troiſieme fois, leur ſalut & la vie.

Je dénonce tout Arrêt & Déclaration émanés ou à émaner du Conſeil d'Etat, pendant la tenue des Etats-Généraux, parce qu'il eſt également inconſtitutionnel & révoltant que trente eſclaves ignorants, & toujours mal intentionnés, donnent force de Loi à des reſcrits émanés de leur autorité; qu'un Tribunal créé par la Nation, conſerve quelque pouvoir ſur la Nation aſſemblée : alors le créateur ſeroit ſoumis à la créature, ſon ouvrage. Le ſeul Tribunal que la Nation doive connoître pour compétent, c'eſt la Nation elle même. Toute autorité, toute puiſſance eſt concentrée dans le ſanctuaire National. Point d'autre Juge, point

d'autre Confeil que la Nation affemblée. Ô LOUIS XVI ! viens dans cette enceinte augufte, puifer les moyens de faire le bien que tu defires ; mais viens y dépouillé de l'appareil redoutable du Defpotifme. C'eft là que fiege ton véritable Confeil, ce Confeil défintéreffé, loyal & lumineux, qui ne te fuggérera jamais le mal, dont les avis falutaires & éclairés te concilieront les cœurs de vingt-cinq millions d'hommes, & ne t'expoferont jamais à perdre ta Couronne. Rejette de ta préfence ces perfides Confeillers, toujours intéreffés à te faire commettre des fautes, à t'aliéner tes Sujets, à les armer contre toi, & à tout bouleverfer ! . . .

Je DÉNONCE donc l'Arrêt du Confeil du 14 de ce mois, concernant la caiffe d'efcompte ; comme bleffant l'autorité de l'Affemblée Nationale, prolongeant la ftagnation du Commerce, les effets meurtriers de la mifere, & jettant l'alarme & le deuil dans toutes les claffes de la fociété, en s'emparant d'une partie de la propriété des Citoyens.

Je DÉNONCE cette Déclaration de fang,

qui attribue aux Prevôts de la Maréchauf-
fée, l'ufage du glaive fanguinaire, dont les Parlements ont tant de fois & fi cruellement abufé; &c, &c.

Je DÉNONCE les deux Déclarations Royales, funeftes fruits de la féance ci-deffus dénoncée, qu'on a, au fcandale du peuple Français, ofé rendre publiques, malgré le *Veto* formel & les proteftations courageufes de l'Affemblée Nationale. J'en DÉNONCE à la Nation vengereffe, le Rédacteur, le Fauteur & le Lecteur public.

Après demain le No. III, & ainfi de fuite, fans interruption.

LE DÉNONCIATEUR NATIONAL.

Exoriare aliquis ex nostris... ultor.
Virg. Æneid.

N°. III.

J'AI DÉNONCÉ dans mon dernier N°. quelques traîtres connus ; on en trouvera dans celui-ci qu'on étoit bien éloigné de soupçonner capables d'une telle lâcheté. Avant d'en donner la liste, je crois devoir revenir sur les manœuvres du Parlement de Paris, & sur la distribution *forcée* de cette farine empoisonnée, qui va répandre à la moindre chaleur, dans toutes nos provinces & dans la Capitale, des épidémies meurtrieres, qui viendront au secours du Despotisme pour moissonner les Citoyens échappés à la

mine & au *Canon* de Verſailles. Comment ce Sénat ſi populaire, voit-il d'un œil tranquille la déſolation commune à tout le Royaume, & qui, n'en doutons pas, a ſa ſource dans la politique, aſſaſſiné de quelque Corps puiſſant ? Peut-il entendre ſans fremir les murmures & les plaintes du pauvre, n'ayant plus les moyens ſuffiſans pour ſe procurer la denrée de premiere néceſſité, un morceau de pain, ou qui eſt obligé de mettre un prix exorbitant à cet aliment meurtrier qui, au lieu de le nourrir, attaque ſon exiſtence, atténue ſon tempérament, & ſera peut être le germe d'une mort prompte & douloureuſe. Ah ! c'eſt là, oui c'eſt là qu'on nous attend ; c'eſt ce moment fortuné, que le Deſpotiſme miniſtériel & le Deſpotiſme Sénatorial déſirent avec empreſſement, ſi la foibleſſe & la frivolité naturelles aux Français, ne leur permettent pas de prendre les armes pour punir tous ces attentats ; car alors on prendroit pour prétexte la guerre civile, & l'on diſſoudroit ces Etats-Généraux, ſur qui repoſent maintenant toutes les eſpérances d'un Peuple opprimé par une triple tyrannie, & tout reprendroit

ſa premiere marche ; l'hydre du Deſpotiſme releveroit ſa tête ſuperbe ; les cachots, les chaînes, les gibets feroient rendus à leur premier uſage ; & la lutte ou l'accord meurtrier entre les Parlements & l'autorité royale, recommenceroient de plus belle, à la honte d'une Nation loyale & franche, & au ſcandale de nos voiſins & de la poſtérité.

Je dénonce donc le Parlement de Paris, comme faiſant tous ſes efforts pour amener la diſſolution des Etats-Généraux.

Je dénonce le Parlement de Paris encourageant le monopole des accapareurs, & négligeant de découvrir les fauteurs de la diſette, les magaſins qui la maintiennent, & les gens intéreſſés à la porter à ſon comble ; le Parlement de Paris les connoît parfaitement ; il connoît tout, ce Parlement ; ſon inaction homicide ne prouve que trop, que c'eſt dans ſon ſein qu'on trouveroit une partie de ces regratiers aſſaſſins, dont un peuple affamé devroit exiger qu'on lui remît les têtes, &c.

Je dénonce donc le Parlement de Paris, s'il ne mande inceſſamment le Lieutenant-Général de Police & le nommé le Leu, pour ſavoir d'eux par quels ordres on a fermé tous les greniers, par quels ordres on parcourt les fermes, les campagnes, les moulins, pour y défendre très ſévérement de débiter ou moudre aucune eſpece de grains; par quels ordres le public eſt forcé de ſe nourrir des farines *mortiferes* de l'Ecole Militaire, tandis que les Châteaux Royaux, & les carrieres de Charenton, regorgent d'un grain pur, portant avec lui la ſanté & la vie. Que le Parlement s'empreſſe donc de faire les informations dont je parle; qu'enſuite il ſe retire vers les Etats-Généraux dont il n'eſt plus le repréſentant, mais l'eſpion, pour lui rendre compte de tout; qu'à ce défaut, les Etats-Généraux décretent le Parlement, comme fauteur & unique auteur d'un fléau qui peut être ſera ſuivi de plus grands malheurs.

Je dénonce ces nouvelliſtes frauduleux & gagés, qui vont répandant tour-à-tour dans les Cours l'eſpérance & l'alarme, par des

fables controuvées, ne tendant qu'a fomenter les esprits, à irriter cette fermentation dangereuse, & à armer de glaives & de poignards des bras qui ne trouvent plus les moyens de gagner leur subsistance. (1) Il seroit, sans doute, à desirer que l'Assemblée Nationale proscrivît tous ces papiers-nouvelles qui circulent dans les rues de Paris, comme induisant sans cesse le public en erreur, le jettant dans une incertitude continuelle, & excitant en lui des mouvements qui peuvent d'un moment à l'autre précipiter sa perte & celle de l'Etat.

---

(1) Entre ces milliers de fables, on peut citer une lettre remise à un Député & lue publiquement au café de Foi, le mardi soir 23, jour de la fameuse & inconstitutionelle Séance Royale. Elle portoit que le Roi trompé, avoit annullé ses deux Déclarations, & exilé trois Princes qu'on nommoit, & une femme connue, sur le compte delaquelle on s'exprimoit assez librement. Cette missive étoit signée NECKER; c'est ainsi que l'intrigue & le Despotisme en danger osent tout prophaner.

On débitoit encore hier, que le Comte d'Artois ayant attiré le Ministre du Peuple-Roi, la Reine l'avoit blessé d'un coup de pistolet.

Je dénonce à la Nation ces comités Anti-Patriotiques, tenus myſtérieuſement & de nuit, chez des *femmes ſans mœurs*, & préſidés par un Prince diffamé, qui tient tout de la Nation qu'il trahit, & d'un nom qu'il deshonore. On a trop long-temps toléré les entrepriſes audacieuſes & les noires trahiſons de ce nouveau *Ruffin*, qui n'aſpire à rien moins qu'à renverſer du trône le bon *Théodore*. Que le rang & la naiſſance ne ſoient point un frein pour les loix vengereſſes ; le glaive de la Juſtice doit ſe promener également ſur toutes les têtes coupables.

Je dénonce le Marquis de Brezé, ſe qualifiant de grand-maître des cérémonies, comme ayant mis au nombre des étiquettes de Cour, la néceſſité de faire promener l'Aſſemblée Nationale, c'eſt-à-dire l'Ordre du Tiers, ſous la pluie pendant deux heures, le jour de la Séance Royale, & d'avoir refuſé d'ouvrir les portes à ladite Aſſemblée, quoiqu'il eût jugé à propos d'induire dans la ſalle de la Nation le Clergé & la Nobleſſe *diſſidants*. Cet eſclave titré doit être déclaré infâme, pour avoir reçu & exécuté contre la Nation

des ordres qu'il ne devoit recevoir que de la Nation elle-même.

Je dénonce à la Nation & à tous les Citoyens en particulier, les traîtres ci dessous dénommés, & connus par les Etats-Généraux pour avoir mis leur lâcheté à prix. Il est constant que les vils

Tronchet, avocat.
De Bourges, épicier.
Martinot, avocat.
Huteau.
Berriere. } notaire.
d'Orfant. }
Anson, trésorier de france.
Le Moine, orfevre.
Chevalier, laboureur.

tous Députés de Paris, qui avoient consenti à vendre leur voix, leur éloquence, & à rendre compte au *comité féminin* de l'opposition, de tout ce qui se passoit dans l'assemblée, pour la somme de cent mille livres chacun. Il ne suffit pas que ces lâches soient renvoyés par l'Assemblée Nationale; elle doit les juger, elle doit les punir corporellement; & si la condescendance & l'humanité des Etats-

Généraux, les porte à se contenter de l'expulsion de ces faux freres, leurs commettans, les Citoyens de Paris ne doivent pas laisser cette scélératesse impunie. Déjà la classe la plus vile en apparence, celle des poissardes, s'est portée chez les deux Notaires; & si un Citoyen pacifique ne fût parvenu à modérer leur zele, en leur représentant que dans le cabinet de ces deux infideles dépositaires, étoit renfermée la fortune d'une infinité de familles, on eût réduit à l'instant leurs maisons en cendre.

J'ai dénoncé dans ma derniere feuille l'Archevêque de Paris, & les autres hypocrites mîtrés de l'opposition. J'apprends que l'Assemblée Nationale a eu la foiblesse de les admettre dans son sein; quel bien veut-on que fassent dans une Assemblée patriotique, des hommes qui ne connoissent d'autre patriotisme, d'autre honneur, d'autre bien public qu'un misérable esprit de Corps, & l'intrigue rampante prête à tout sacrifier à l'or & à des distinctions frivoles. Oui, j'ose l'assurer, & en même temps me persuader qu'on n'osera pas l'exécuter; le but de l'Archevêque de Paris, de Barabas de d'Esprémesnil, étoit,

l'un d'être Cardinal, l'autre Garde des sceaux, & le troisieme Evêque ; on le leur avoit promis, selon l'ancien usage des Cours, toujours portées à récompenser la perfidie; ainsi en ont toujours agi les Médicis des siécles précédents, *& celles du nôtre ;* ainsi un misérable chapeau rouge, une simare, une mître, seroient devenus les vils instruments de notre esclavage & de notre honte, si la vertu & le génie de nos courageuses Communes se fussent ainsi laissées abattre ou éblouir par le faux brillant des grandeurs corruptrices des Cours. Je pense avec tous les hommes sensés, qu'on doit se hâter d'expulser de l'Assemblée Nationale ces hommes suspects, & que si les Etats-Généraux foiblissoient dans une pareille circonstance, le Public est autorisé à interdire à ces traîtres l'entrée de la Salle Nationale.

Je dénonce une prétendue *lettre du Roi* à l'Ordre de la Noblesse, conçue en ces termes :

27 Juin.

Uniquement occupé à faire le bien général „de mon Royaume ; mais desirant par-dessus „tout que l'Assemblée des Etats-Généraux s'occupe des objets qui intéressent

„tantl a Nation; d'après *l'acceptation vo-*
„*lontaire* de ma déclaration du 23 de ce
„mois, j'engage ma fidèle Nobleſſe à
„ſe réunir ſans délai aux deux autres Or-
„dres.„ *ſigné*, LOUIS.

Je déclare que le Roi n'a pu écrire, ni même lire cette lettre dériſoire, parce qu'elle contient un *faux* évident & connu de vingt-cinq millions d'individus. Il eſt abſolument impoſſible que le Prince ignore la proteſtation courageuſe de l'Aſſemblée Nationale, contre la *ſéance deſpotique* du mardi 23; or, cette lettre annonceroit qu'il ignore tout ce qui a ſuivi cette ſéance, puiſqu'il ſe félicite *de l'acceptation volontaire* qu'on a faite de ces deux Déclarations. Mais pouvoit-on les accepter? le Monarque pouvoit-il les donner ces Déclarations?... C'eſt ce que nous allons examiner.

Réflexions ſur les Déclarations du Roi, données à Verſailles le 23 Juin.

ARTICLE PREMIER.

„Le Roi veut que l'ancienne diſtinction
„des trois Ordres de l'Etat, ſoit conſervée

„ en son entier, comme essentiellement liée
„ à la constitution de son Royaume, que les
„ Députés librement élus par chacun des trois
„ Ordres, formant trois Chambres, délibé-
„ rant par Ordre, & pouvant, avec l'ap-
„ probation du Souverain, convenir de dé-
„ libérer en commun, puissent seuls être con-
„ sidérés comme formant le Corps des Re-
„ présentants la Nation. En conséquence,
„ le Roi a déclaré nulles les délibérations faites
„ par les Députés de l'Ordre du Tiers-Etat,
„ le 17 de ce mois, ainsi que celles qui au-
„ roient pu s'ensuivre, comme illégales &
„ inconstitutionnelles.„

Dans quel siecle a-t-on cru faire parler ainsi le Roi de France? dans quelle circonstance, sur-tout, lui fait-on tenir ce langage absolu? & que penser des Ministres qui pendant la tenue des Etats-Généraux, c'est-à-dire, dans un moment où la Nation a recouvré tous ses droits naturels, osent faire parler le chef de cette Nation libre & législatrice, comme dans les temps de fer & de sang, où tout trembloit & se taisoit devant une lettre de cachet? Ne devroit-on pas leur faire leur procès, à ces agents mer-

cenaires & mal intentionnés d'une autorité ufurpée & vieillie ? Que deviendroit alors le fieur Garde des fceaux , fi la Nation avoit le courage de le decréter , & de lui demander un compte rigoureux de fa conduite immorale & perverfe ? combien d'autres traîtres , combien d'autres manœuvres perfides cette démarchej udiciaire découvriroit , & livreroit à l'opprobre & à l'indignation publique.... Que deviendroit encore ce Comité de fédition , où deux femmes corrompues & un Prince crapuleux , ofent promettre de diftribuer , au nom du Roi , les premiers Emplois du Gouvernement ? Ah! n'en doutez pas , tous ces refforts défaftreux qu'on fait jouer depuis deux ans , n'ont d'autre objet que de couvrir de ridicule , le bon Monarque , moqué & joué par cette perfide partie de fa Royale Famille , de lui attirer la haine & le mépris de fes fujets , d'ébranler fon Trône , & de le forcer de fuir devant fon peuple armé , ou à voir paffer fon Sceptre entre des mains étrangeres , entre celles de quelque brigand couronné , de l'Hyder-Ali du Nord , par exemple , cet avanturier Impérial , qui , non content de cein-

dre ſon front d'un triple Diadême, voudroit, comme Alexandre, envahir la moitié du monde, & qui terminera sans doute ſa carriere ambitieuſe comme le vain Darius, s'il ne ſubit avant le ſort de l'infortuné Jacques II.

Eh ! de quel droit LOUIS XVI ſe permet-il, vers la fin du dix-huitiéme ſiecle, d'annuller les Actes & les Délibérations de ſa Nation aſſemblée ? Je ſais bien qu'accoutumé à regarder ſon peuple comme les cerfs de ſes parcs, à nous voir tout ſacrifier à ſes caprices, à ſes plaiſirs, à ſes Ordres ſuprêmes, il lui en coûtera pour abdiquer ſa toute-puiſſance ; mais il faudra bien qu'il s'y réſolve. Son peuple, long-temps abruti par la ſervitude, releve enfin ſa tête affoiblie ; & ſoit qu'il conſidere la Nation Françaiſe comme rentrée dans l'état de nature, & préſidée par un Chef de ſon choix, ſoit qu'il la conſidere comme ſoumiſe aux loix d'un vainqueur, il ne trouvera dans aucune de ces deux conditions rien qui autoriſe cette effronterie révoltante du pouvoir arbitraire, qui déplaît dans tous les pays où le mot *liberté* a quelque ſignification.

Dans l'état naturel, le Chef d'un peuple établi en société, n'eut jamais le droit de dire à ce même peuple, je *veux*, je *casse*, j'*annulle*; assez d'autres que nous discuteront ces droits sacrés départis à tous les hommes, par la Nature & par l'Être suprême ; & si ces droits ont été violés par la force & l'insolence, si les hommes dépouillés, ont été forcés de courber leur tête sous un joug de fer, ou du moins de consentir à vivre sous les loix d'un maître, ces loix ont dû être fixées & dictées par la raison ; & de ce que le vainqueur aura eu l'inhumanité de réduire les vaincus en esclavage, l'abus de sa victoire n'est point un titre contre les droits inprescriptibles & inaltérables de la Nature. Car il est hors de tout doute que des peuples vaincus doivent jouir de tous les droits de la société. Tous les hommes, hormis les malfaiteurs, doivent être Citoyens ; & dès que le vainqueur leur refuse la jouissacne de ces droits, il est certain que la guerre subsiste, & que les vaincus n'ont pas encore fait de conventions avec le vainqueur, ou que celui-ci les a violées ; dès-lors, ils ne lui doivent plus rien, parce que les vaincus de leur côté ne sont obligés de remplir leurs

traités, qu'autant que les articles n'en sont pas contraires à la nature & à la fin de la société.

Le vainqueur, ainsi que le chef élu librement par un peuple, doit être le pere & le protecteur de ses sujets. S'il abuse de sa prospérité & de notre foiblesse, s'il abuse insolemment de sa victoire & de ses forces, qu'il y prenne garde ; nous privant des priviléges de la société, il nous fait rentrer dans l'état de nature, nous rend libres, indépendants ; plus sa violence est injuste, & plus de griefs nous avons contre lui, & plus de droits nous avons à faire valoir contre sa tyrannie ; c'est alors à notre courage à pourvoir à notre salut ; nous pouvons, sans crime, nous faire justice par nous-même, puisqu'il n'y a entre lui & nous aucune loi, aucun Magistrat ; nous le punirons par une révolte générale nous lui prouverons qu'il n'y a d'autorité légitime que celle qui est fondée sur un pacte social & sur un contrat raisonnable, que la loi seule doit régner sur les hommes ; & qu'il est permis de tout tenter pour établir & affermir son empire tutelaire. Et comment arrêter un peuple libre, chez qui le sentiment de la liberté s'éveille ? comment retenir un

peuple asservi, travaillant à recouvrer sa liberté ? Lui persuadera-t-on, comme on l'a fait pendant quatorze siecles, qu'il est insensé, & qu'on ne peut sans crime aspirer à rendre la société plus raisonnable ?

Voilà ! O mon Roi ! l'esquisse foible, mais vraie, de ce qui s'est passé sous vos yeux. Le despotisme de vos Ministres a soulevé toutes les ames ; toutes les ames aspirent à la liberté, elles l'atteignent déjà, & malheur au Ministre, malheur au Prince, qui tenteroit de les arrêter dans leur marche raisonnée ; les coups d'autorité ne sont plus admissibles ; vous devez en juger par votre déloyale séance du 23. Vous devez avoir la mesure des caracteres de la Nation que vous présidez, par la fermeté qu'elle a témoignée dans cette fameuse journée. Où en étiez-vous, bon Prince, si l'on eût, selon l'avis de votre frere, fait feu sur le peuple armé de torches ? Ce dernier coup de massue de la part du despotisme, eût été le dernier, & ce jour eût peut-être aussi été le dernier jour de votre Régne. . . .

La suite dans les feuilles prochaines.

LE DENONCIATEUR NATIONAL.

N°. IV.

tange montes, & fulmigabunt.

Deux mots au lecteur.

Cet ouvrage, interrompu par la révolution & les ſuites cruelles & perfides qu'elle a eues pour l'auteur, va reprendre ſon cours, & paroîtra régulièrement deux fois par ſemaine. L'amour de la patrie, & le ſaint enthouſiasme de la liberté guideront ſeuls mes pas dans une carriere, où tant d'autres n'ont marché que pour ſcandaliſer leurs freres & avilir le caractere auguſte dont ils étoient revêtus...

Je m'engage à dire la vérité; malheur à l'homme qui en 1789 n'eſt pas digne de l'entendre. Je renouvelle le ſerment de la puiſer

à ſa ſource & de l'exporter dans toutes les claſſes de la ſociété, ſans l'alterer ni l'affoiblir. Je verrai tout, & je dirai ſans paſſion, ſans foibleſſe comme ſans crainte, tout ce que j'aurai vu. Je denoncerai tout ce qui me paroîtra mal; les choſes & les perſonnes, que les traîtres tremblent! je promets une liſte exacte de leurs noms & de leurs perfidies.... Extr. du N°. I.

J'ai dénoncé dans mes premieres feuilles la maniere immorale & impolitique dont s'étoient faites la plûpart des élections des députés à l'aſſemblée nationale, & l'inſidieuſe perfidie qui avoit préſidé à la redaction des mandats ou cahiers de doléances: j'ai démontré l'indiſpensable nécessité de les réformer, & j'ai eu la douce ſatisfaction de voir peu de jours après mon plan adopté dens ſon integrité.

J'ai dénoncé à la Nation la ſéance inconſtitutionnelle & inſultante, tenue le 23 Juin par le Roi aux Etats-Généraux.

J'ai dénoncé à la Nation ces cabales obscures, ces petites ruſes, ces petites coquineries, ces petits moyens, enfin, ressource ordinaire d'un gouvernement deſpote, écraſé de dettes, & qui ne peut vouloir ni faire le bien,

ni avoir quelque mérite que par une eſpece de miracle. » Ah! m'écriois-je dans le N°. II n'eſt-il donc aucun remède à nos maux! la gangrene a-t-elle infecté tous les membres du corps politique à l'agonie! une AMPUTATION par exemple...... le remède eſt dur, j'en conviens; mais s'il eſt ſalutaire, s'il eſt néceſſaire de me couper un bras ou une jambe pour me ſauver la vie! Les Hollandois, créateurs de leur ilberté, ſe ſont-ils jamais repentis d'avoir acheté par leur courage, leur conſtance, leurs travaux, leurs dangers, & par tous les maux inſéparables de la guerre civile, cette liberté chérie dont ils jouiſſent aujourd'hui?... » Amis & citoyens, c'eſt ainſi que je parlois, au mois de Juin, dans un moment, où les cent mille bras du deſpotisme étoient levés ſur nos têtes.

Je vous ai dénoncé dans ces jours orageux, les Srs. archevêques de Rouen & de Paris, ces prêtres imbécilles, & tous les traîtres mîtres dont le ſtupide cagotisme a ſervi d'inſtrument & d'excuſe aux ſourdes manœuvres des corps privilégiés & à la ſcandaleuſe tergiverſation du gouvernement.

J'ai dénoncé un homme de la même troupe,

qui depuis dix ans au moins a donné les preuves de la perverſité la plus conſommée, ſoit qu'il ait été l'inſtrument ou le miniſtre des débauches des grands, ſoit qu'il ſe ſoit montré ſur le théâtre des révolutions du gouvernement françois; chacun a nommé ce prêtre athée, cet homme diffamé, en un mot l'abbé Maury.

J'ai dénoncé le parlement de Paris, ce ſénat perfide & ſanguinaire, comme faiſant tous les efforts pour empêcher, pour diſſoudre l'Aſſemblée nationale, ayant ſollicité la ſeance déloyale du 23 Juin, accaparant les grains du royaume & fomentant les troubles: j'ai demandé que le parlement de Paris fut déclaré traître à la patrie & au roi, & decrité par la Nation, & puni comme criminel de leze majeſté nationale, je le vouois, au mépris & à la lapidation du peuple en attendant cet arrêt ſolemnel.

J'ai dénoncé le Sr. Duval d'Eſprémenil, qui pour deux mille pieces d'or croit avoir acquis le droit de gouverner l'Europe; cet homme avili, que ſa morgue ridicule, ſon inſatiable ambition, ſon éloquence fluctueuſe ont rendu tour à tour l'objet de l'engoué-

ment, de la compaſſion & le fleau de la Nation françoise.

J'ai dénoncé le duc du Châtelet, comme ayant dégradé le caractere sacré de député national, en commandant des ſatellites armés contre des citoyens, en ordonnant de faire main baſſe ſur un peuple qui reclamoit ſes droits naturels qu'on feignoit de lui reſtituer & ſe montrant plus vil que les esclaves foudoyés à ſes ordres, qui ont eu le courage de refuser de maſſacrer leurs ſemblables. Puiſſe la Nation ne jamais oublier que c'eſt à ces héros qu'elle doit la liberté dont l'aurore luit en France.

J'ai dénoncé ces farines peſtilencielles dont on a pendant ſix mois alimenté huit millions de citoyens, & l'inquiſition tyrannique avec laquelle le despotisme des miniſtres & des parlemens propageoit la disette des grains, la famine & la mort.

J'ai dénoncé les auteurs quels qu'ils fuſſent de la ſéance deloyale du 23 Juin, tous les arrêts du conseil, toutes déclarations émanées de ce tribunal pendant la tenue de l'Aſſemblée nationale; parce qu'il eſt également inconſtitutionnel & révoltant que trente esclaves

ignorans & toujours mal-intentionnés, donnent force de loi à des rescrits émanés de leur autorité. J'en ai dénoncé à la Nation les auteurs, les rédacteurs, les lecteurs & le signataire.

Enfin, j'ai dénoncé tous les traîtres connus, & je n'ai pas oublié » ce comité de sédition, présidé par deux femmes sans mœurs & par un prince crapuleux, qui faisoient jouer tous les ressorts pour attirer au meilleur des monarques, la haîne & le mépris de ses sujets, pour ébranler son trône, & le forcer de fuir devant son peuple armé.

Je dénonce aujourd'hui les restes pullulans de l'aristocratie expirante. J'exhorte tous mes concitoyens à avoir l'œil ouvert sur tout & sur tous. Des bruit faux & séditieux nous allarment chaque jour dans nos foyers, mais ces rumeurs, qui nous viennent indirectement de nos ennemis, n'en doutons pas, ont pour objet d'attirer notre attention sur ces fausses démarches, afin de mieux consolider cette cabale odieuse & formidable, rougissant en secret contre notre supériorité, & épiant tous les moyens de nous donner le change, & de nous envelopper dans ses pieges.

Je dénonce donc la formation & l'organisation actuelle des districts : tous les comités, c'eſt-à-dire, les pouvoirs législatifs et exécutifs, ſont aujourd'hui attribués à des hommes suspects. Des hommes vendus à nos ennemis, j'ai presque dit nos ennemis nés, des abbés, des financiers, des gens de robe, se sont arrogés l'autorité de la police intérieure et extérieure de la capitale. Citoyens, citoyens, tremblez en signant les arrêtés de ces aristocrates : citoyens, citoyens, tremblez en exécutant les ordres de ces citoyens nouveaux. Méfiez-vous de l'or du financier, de l'éternel partage de l'homme de robe, et de l'hypocriſie du prêtre. Compoſez vos districts d'hommes connus pour n'avoir d'autres intérêts que le bien général : d'hommes ſéparés ou ne tenant à aucun corps privilégié, ou intéreſſé à maintenir le désordre, la corruption des mœurs, des loix et du gouvernement. C'eſt pour la même raison que,

Je dénonce la formation et l'organisation de la garde-nationale-parisienne. Amis et citoyens, je vous le demande, pouvez-vous entrer dans vos corps-de-garde, pouvez-vous parcourir les rues de la capitale, et ne pas frémir à

chaque minute sur notre sort, au moins personnel. O mes amis, je n'ai jamais pensé sans un effroi mêlé de douleur, au mélange adultere qui regne dans la formation de cette phalange auguste sur qui repose notre liberté? Vous n'ignorez pas que la police, ce régime sanguinaire et despotique, avoit à sa solde trente mille individus, assez lâches pour vouer leur conscience et toutes leurs facultés à la calomnie, à la délation, à la perte de leurs concitoyens: vous savez que ces hommes, sous le régne orageux du despotisme, étoient exclus de la société des citoyens, que même la plus vile populace les honoroit d'un mépris complet. Eh bien, hommes inconséquens, hommes téméraires, ô mes amis, eh bien, vous les avez sans cesse au milieu de vous ces êtres sinistres; ils vous suivent en tous lieux, ils vous commandent même pour la plupart: croyez-vous que des espions puissent jamais être de bons citoyens? Croyez-vous avoir la liberté, la sainte liberté, tant que vous n'aurez point de mœurs? Où croyez-vous qu'il soit possible d'avoir des moeurs, tant que vous souffrirez parmi vous ces hommes corrompus, ces hommes pervers, ces hommes qui n'épient que le mo-

ment favorable pour nous égorger, au risque de périr sous le poids de leur scélératesse.

Je dénonce donc aux soixante districts, quinze mille espions répandus actuellement dans la garde-nationale, ou dans les comités provisoires. Que les bons citoyens s'élevent contre un abus qui nous replongeroit, sans doute, dans les chaînes de la servitude, après avoir abreuvé de sang notre païs, et l'avoir jonché de cadavres patriotiques. Pourquoi n'a-t-on pas exigé des lieutenans de police, du sieur de Crosne, en dernier lieu, la liste exacte de ces mauvais citoyens et de leur domicile, afin d'en purger la société, et sur-tout un corps vénérable sur qui reposent, maintenant, toutes nos espérances. Les districts, et à leur défaut, l'assemblée nationale, doit s'empresser de découvrir les noms et domiciles de tous les êtres attachés à la police de Paris, et les réduire à l'impuissance de nous nuire, en les séquestrant de la société, et les vouant à des travaux publics.

Et qu'on ne croye pas que je sois injuste, ni calomniateur dans la dénonciation que je fais de ces individus; ils sont pour la plupart flétris et re-

pris de justice. Tous ont donné des preuves de perversité (1).

Je dénonce un Lalli-Tollendal, un Dépresménil, un Malouet, un Maury, un Mounier, un évêque de Langres, un archevêque de Paris, aristocrates infatigables, n'arborant la livrée du civisme, la cocarde nationale, que pour mieux nous trahir, & pour ne point se voir suspendre au réverbere régénérateur.

Je dénonce à tous les bons citoyens, l'aristocratisme bourgeois, ce patrouillotisme, cette inquisition moderne et meurtriere, exercée au scandale de tous les honnêtes gens, par des esclaves contre des Citoyens libres. Voyez-les, ces messieurs aux épaulettes, se pavaner dans

---

[1] M. de la Reynie, aussi célébre par l'énergie de son ame, et l'audace de sa plume, que par la bravoure qu'il a signalée dans la révolution et les malheurs, dont l'envie et la persécution la plus acharnée l'ont accablé, est le premier qui ait attiré les regards des patriotes sur la formation alarmante des districts et de la garde-nationale. ,, Peut on penser sans frémir, dit-il, dans l'intéressant récit de l'affaire que la plus noire perfidie lui avoit suggérée ; peut-on penser sans frémir, que les districts de la Capitale renferment dix mille espions, ci-devant vendus à la police ".

la fange ; se redresser superbement pour empêcher des citoyens de s'entretenir de leur liberté, des moyens de conserver et de consolider leur liberté : voyez-les fermant avec la crosse de leurs fusils, la bouche de quiconque ose dénoncer un traître, une trahison ou quelque attentat contre la liberté et la propriété nationale : voyez-les s'ériger en archers, en mouchards, fouiller dans les poches, s'introduire dans les maisons, y commettre le pillage, sous prétexte d'y rétablir l'ordre ? O aristocrates ligueurs, n'abandonnez pas encore votre parti, vous êtes mieux secondés que vous ne le désirez : ne regrettez point votre police ; vos bastilles, vos bicêtres, vos Lenoir, vos Breteuil, vous trouverez tous ces instrumens du despotisme, dans nos districts. Voulez-vous obstruer la circulation lumineuse des écrits patriotiques, de ces écrits, sans lesquels nous nous endormirions sur le bord de l'abîme que vous creusiez sous nos pas, sans lesquels encore les trames déconcertées par la révolution du 5, eussent eu un plein effet ? Parlez, & aussi-tôt la phalange servile des habits bleus va se porter dans toutes les rues, s'introduire dans toutes les imprimeries, dans toutes les librairies, pour

y intercepter toute exportation des vérités utiles, et traîner dans des cachots, leshommes aſſez courageux pour les écrire ou les colporter ces vérités importantes. Voulez-vous vous défaire d'un citoyen dont la plume de feu prêcha la liberté & qui la défendit avec son épée : parlez, & auſſitôt une centaine de brigands armés vont se précipiter ſur ce citoyen recommandable, ils vomiront mille injures contre ſa perſonne sacrée ameuteront tout autour de lui la populace, le traîneront ignominieusement dans toutes les rues, ravageront & pilleront tous les effets de ſon domicile; papiers, lettres, hardes, linges, especes monoyées, tout deviendra la proie des hommes bleus, de cette garde nationale, aſſez impudente pour se dire armée pour la sureté des propriétés & des perſonnes. L'homme ſuſpect à l'ariſtocratie, sera proclamé aristocrate & frippon, afin qu'aucun intérêt, aucun sentiment de justice ni d'humanité ne s'éleve en sa faveur, il sera précipité dans un cachot, une instruction rigoureuse de son procès sera faite à l'instigation & sous les auspices de ses calomniateurs, ils auront l'audace de se porter eux-mêmes en délateurs, en témoins, en juges, & si l'innocence de l'accusé éclatte, malgré leurs délations,

si un décret solemnel le déclare irrépréhensible; ils parcourront toutes les sociétés, tous les lieux publics, pour changer l'opinion : il étoit coupable, il a été favorisé, nous allons l'arrêter derechef & le prendre préalablement à une nouvelle instruction. En conséquence ils se porteront en patrouille sur les pas de l'innocent persécuté, & le forceront au moins de fuir devant la force, puisqu'il n'ont pu l'immoler à leur haine, & l'aristocratie triomphante aura du moins l'avantage d'avoir réduit ce citoyen à l'impuissance d'écrire ou de combattre. Telle a été la conduite d'un honorable district de Paris, & peu s'en faut que je ne le livre au mépris & à l'indignation de tous les honnêtes gens, en le nommant. Voulez-vous réduire à l'indigence un citoyen & sa nombreuse famille, parlez, & ensuite une patrouille bien munie de cartouches, monte au septieme etage, somme de la part & de l'autorité privée d'un district de celui de l'Oratoire, par exemple, un pere de famille à qui six enfans demandent vainement du pain, de contribuer pécuniairement, ou ce qui est le même, de payer sa capitation; & si le citoyen objecte que cet impôt, le plus infamant de tous, en ce qu'il attache sur le front de l'homme le sceau de la servitude,

n'avoit jamais été exigé que par des tyrans, que par le chef d'une nation, & non par une corporation de citoyens ; que d'ailleurs il est dans une telle impuiſſance de satisfaire à leurs desirs ; que ses enfans manquent de pain ; pour toute réponse les hommes bleus, le lient, le garottent & le précipitent dans une prison.

Je dénonce donc cette ſcandaleuse & révoltante uſurpation de l'autorité ſuprême, cette anarchie barbare, introduite chez un peuple qui pour avoir renversé la bastille, a l'audace de se croire libre. Je ſomme ici nos perruquiers, nos mouchards en épaulettes de me dire définitivement à qui nous devons obéir & payer nos contributions : est-ce aux dix mille épaulettes, est-ce aux districts, eſt-ce aux comités provisoires, est-ce aux municipalités, est-ce aux trois cens ? Par quelle fatalité pour un deſpote avons nous acquis trente mille tyrans. Punissons les conquéeons de la bastille, de nous avoir ôté les Breteuil, les Barentin, les Vildeuil, & supplions le Ciel de nous rendre nos premiers fers, & nos premiers maîtres.

Je dénonce la lâcheté prouvée de l'armée bleue, non-seulement dans les viles fonctions qu'elle exerce au Palais-Royal et chez les ci-

toyens indigens, mais encore lorsqu'il s'agit de marcher pour une expédition où devroit briller leur patriotisme. Vous les avez vus, dans les momens de disette, promener solemnellement des épaulettes, des drapeaux, des biscuits, des bouquets et leurs maîtresses, au lieu de parcourir les campagnes pour y faire battre les grains, et approvisionner un pays qu'on ne peut plus soumettre que par la famine ; vous les avez vu, ces braves Commandans, ces Capitaines intrépides, ces nouveaux Pompées, ces Annibals de la Seine, se cacher dans leurs caves les 13 et 14 juillet, sortir, après le danger, de leurs cachettes, pour opprimer les vainqueurs, et s'emparer de tous les pouvoirs, de tous les honneurs, de toutes les fonctions, excepté celle de vaincre ; vous les avez vus, dans la journée du 5 octobre, délibérer pendant 15 heures, partir enfin forcés par la populace, et hésiter encore, si au nombre de quarante mille hommes, il n'y avoit pas de danger d'en attaquer trois cens ; voyez les routes, les champs couverts de ces intrépides guerriers, prenant la fuite à la faveur des ténèbres, et désertant honteusement armes et bagages parmi les bataillons qui n'ont point

voulu exposer leur vie dans un péril ausssi imminent. On compte les districts de Saint-Severin, des Mathurins, des Petits-Peres, de Saint-Louis en l'Isle, le danger étoit passé, lorsque l'armée est arrivée à Versailles; les Volontaires de la Bastille et quelques femmes avoient tout fait : les Gardes-du-Corps étoient dispersés et vaincus ; les dragons et le régiment de Flandres étoient pour nous ; le canon et la bourgeoisie de Versailles en notre pouvoir ; cependant, parlez aux bourgeois de Paris de cette mémorable expédition, aussitôt leurs yeux s'enflamment, leur ame pleine encore du souvenir de leurs exploits (1) s'éleve, et ils s'attribuent modestement l'honneur de cette seconde révolution. Le SIC VOS NON VOBIS de Virgile sera toujours de saison en France, et sur-tout à Paris.

N. B. La suite sans interruption deux fois par semaine.

On trouvera chez les mêmes Libraires les trois premiers Numéros.

---

(1) Il falloit les voir vers le midi, où se fit la décharge générale de l'armée en signe de joie. Une partie de nos braves étoit alors occupée à voler des chevaux aux écuries des Gardes-du-Corps ; ils se crurent perdus, et chacun prit vers Paris la route par laquelle il crut échapper au danger.

LE DÉNONCIATEUR NATIONAL.

LE DÉNONCIATEUR NATIONAL.

N°. V.

tange montes & fulmigabunt.

JE dénonce le decret de l'assemblée nationale, portant création du plus immoral, du plus inique, du plus tyrannique des impôts, sous la spécieuse dénomination de *Contribution Patriotique.* Eh! de quel droit l'assemblée nationale, de quel droit le sieur Necker, obligent-ils les citoyens paisibles, économes ou indigens à contribuer du quart de leur fortune aux dissolutions de quelques femmes sans mœurs, aux

dilapidations de quelques scélérats dont on épargne les têtes à la honte d'une nation éveillée sur ses intérets & sur sa gloire; est-ce à moi, citoyen solitaire, alimentant ma femme et mes enfants du fruit de mes travaux ou de quelques arpens de terre, est-ce à moi que vous devez demander un compte de la fortune publique? est-ce moi qui dans des lubies royales, ai diverti les deniers de l'état! est-ce moi, qui pour *rassasier* mon *inssasiable* lubricité, ai semé l'or à pleines mains, sur des femmes lubriques, sur tout ce-qu'il y avoit d'hommes vils & qui ai despotiquement disposé des débris d'une dilapidation générale pour servir la haine & la rongeante ambition, de l'Ider-ali-du nord, de cet avanturier impérial, qui non content d'avoir le front couvert d'un triple diadême, voudroit comme Alexandre envahir la moitié de l'univers ou du moins la noyer dans le sang humain? est-ce moi

qu' miniſtre & inſtrument de ces brigandages, y ai participé par ma lâche rapacité ? Eh ! quoi ! tandis que des Montbarrey, des Ségur, des Caſtries, des la-Luzerne, des Breteuil, des Calonne, de Brienne, dés le Noir. (Grands-Dieux ! il exiſte encore le monſtre) ! tandis que des Albert, des Vaudreuil, & une infinité d'autres brigands, digérent paiſiblement le ſang de vingt-quatre millions de Citoyens qu'ils ſucent depuis un demi-ſiecle, qu'ils jouiſſent dans une profonde ſécurité chacun de vingt-à-trente millions de livres ?

Hommes inconſéquens, repréſentans deſpotes, d'une Nation qui ſecroit libre, vous rejettez ſur la claſſe médiocre, la rédemption de leurs exactions, de leurs orgies, de leurs ſcélérateſſes ? l'Etat eſt endetté, eh bien ! payez-les ces dettes, payez-les des revenus même de ceux qui les ont conctratées. Reſſaiſiſſez la Nation,

des biens immenſes qu'on a uſurpés ſur elle. Qu'étoit, que poſſédoient cette horde de Miniſtres, d'agents mercenaires de l'autorité, avant leur élévation! Que poſſédoit cette tourbe de financiers, de régiſſeurs, ou receveurs royaux? Ces pirattes privilégiés parvenus au point de regarder avec dedain le reſte de l'humanité, parce qu'ils habitent des palais ſomptueux, qu'ils ont de ſuperbes équipages & d'infidèles maîtreſſes! qu'étoit que poſſédoit, il y a quinze ſiècles, cette armée noire, cette armée innombrable d'hypocrites mîtrés, froqués, ou en calotte? qu'étoit l'archevêque d'Embrum, fils d'un pauvre Robin, chaſſé de ſon corps pour malverſations! que poſſédoit le Sr. Marie-Geneviève de Beauvais, ce caffard ſuperbe, qui ſous les auſpices de la religion, a commis tant de crimes & fait une fortune ſi étonnante pour le fils unique & nul d'un apothicaire?

qu'étoit cet abbé Maury, cet homme, ſi fier, ſi dédaigneux, ſi ſcelérat & ſi riche, avant que la maison de Fénelon l'eût ſorti de la guerite de ſon père, honnête ſavetier? Qu'étoient enfin la plupart des gens d'église, avant de parvenir par leurs intrigues, leurs baſſes complaisances & leurs crimes au degré de fortune & d'élevation où, au ſcandale des nations, on les a maintenus aveuglément? Voyez-les ces apôtres de la pauvreté, ces ſuccesseurs des Paul, des Pierre, des Jérome, qui n'avoient d'autres poſſeſſions qu'un bâton de hêtre, & une besace presque toujours vuide, voyez-les, dis-je, ces humbles ſerviteurs de Dieu & des hommes, ſe faire traîner ſur des chars fastueux, encenser ſur des trônes d'or, ou careſſer ſur un devet inceſtueux & adultère. Peut-on contempler ſans entrer en fureur les vaſtes poſſeſſions de cet ordre bâtard ſur la terre? Peut-

on ne pas gémir sur notre aveuglement, quand on considére que cet ordres iolé, sans parens, sans ayeux, sans posterité, & cependant toujours innombrable en successeurs, possède la moitié des biens du royaume, qu'il ne contribue presque point aux charges de l'état, & qu'un seul homme de cet ordre dégéneré jouit souvent d'un million à 1500,000 livres de rentes. Voilà sans doute, voilà les hommes qui doivent payer les dettes contractées par les prodigalités & les exactions des ministres & des courtisannes, & non le citoyen paisible & obscur, cultivant l'humble héritage de ses pères, fécondant à la sueur de son front l'arpent de terre qui doit substanter sa famille; reclamez, exigez même le quart du revenu, les possessions entières des augustes fainéans, ensevelis dans la mollesse des palais épiscopaux & des cloîtres, mais ne touchez point à la peine

au travail journalier de l'artisan & du laboureur. Emparez-vous encore des appanages immenses de ces illuſtres ſcelérats, dont les forfaits accumulés ont enfin indigné & ſoulevé une nation esclave, qu'ils ſont forcés de fuir dans la crainte d'expier enfin leurs concuſſions & leur tyrrannie homicide. Deshériter ces fils ingrat d'une mere qu'ils ont tant de fois tenté d'égorger; que poſſédent & par-quels droits les Princes fugitifs, poſſederoient-ils un quart des domaines du Royaume. Quels priviléges objectera, le Prince de *Conti* par exemple, cet homme déſavoué par la nature, pour le ſang des Bourbons, ne devant ce nom Augſte qu'à un commerce illégitime & criminel de ſes ancêtres? quels ſont ſes titres pour poſſéder de ſi vaſtes & de ſi nombreux domaines! Voulez-vous encore de nouveaux Trésors; arrachez des mains avides & mercenaires du traitant les Domaines

de la couronne, faites les valoir sous vos yeux, par vos mains, & vous trouverez aſſez de reſſources pour combler l'abîme i nmense creusé au Trésor National par des femmes diſſolues & deshommes rapaces.

Je dénonce la motion hypocrite de l'évêque d'Autun. N'en doutons pas, les murmures des héroines de Paris, ſiégeant dans la journée du 5 à l'Aſſemblée nationale, ont excité ce jeune prélat à cet excès de zèle & de patriotisme, auſſi desavoué par ſon propre cœur, qu'il l'eſt par la horde ariſtocratique des hommes violets. Il n'a pu entendre ſans fremir, ces mots ſouvent répétés aux quatre coins de la alle nationale: *à bas les calotins, nous les exrterminerons tous* 1). Ainſi le même

1) Une anecdote très-plaiſante vient de nous être r. co. tée par un député national. Le Sr. de al Reynie entra le 5 vers les neuf heures

motif qui engagea depuis 200 députés à demander des passe-ports pour sortir du royaume, qui porta le Sr. abbé Maury à paroître en catogan & en habit national au milieu des réprésentans nationaux, c'est à ce même motif qu'on doit la motion séditieuse & suspecte de Mr. de Périgord, évêque d'Autun.

Je dénonce encore la formation, le régime & les fonctions des soixante républiques parisiennes. Je ne puis voir

---

à l'Assemblée nationale, pour raconter aux citoyennes de Paris le succès de l'expédition des volontaires de la Bastille, qui après avoir mis en fuite les gardes du corps, s'étoient emparés du canon de Versailles. Pendant qu'il faisoit ce récit au Sr. Maillard, son camarade, une femme se précipite en jurant sur un prélat en rochet & en camail, alloit lui arracher la calotte & avec elle la perruque, si pour prévenir un scandale & peut-être un rire universel, le Sr. de la Reynie n'eût arrêté le bras sacrilége de l'héroïne de la Halle.

ſans indignation, & tous les citoyens honnêtes doivent trembler en voyant des hommes armés pour le maintien de la liberté, pour la ſureté des propriétés & des personnes, remplir le vil emploi de *mouchards*, parcourir la ville, & s'introduire dans les maiſons, pour y proſcrire des gens domiciliés, y livrer leurs effets au pillage, ſous prétexte qu'ils recelent chez eux des *livres défendus*. Ainſi voilà donc vos décrets abolis, peuple inconſtant & volage; vous avez établi la liberté illimitée de penſer & d'écrire, & voilà que les dix mille espions de l'ancienne police, incorporés pour la premiere fois avec des citoyens, vous aſſocient à leurs nobles travaux; les *Henri*, les *Quentin*, les *Louis* ont formé tout à coup vingt mille disciples, & ont trouvé le ſecret de créer auſſi des *Chenon*, des *Deſfresne* parmi les repréſentans de la commune. Eh! voilà donc,

l'élite des citoyens de Paris. Il eſt donc le ſoixantième honnête homme de la capitale, cet homme en manteau court, qui ne rougit pas de marcher ſur les traces des espions, de courir immoller un citoyen, ou du moins violer ſes droits naturels, au lieu de remplir à l'hôtel de ville les auguſtes fonctions pour lesquelles il y fut uniquement envoyé. --Mais on repand dans le public des faux bruits, des écrits ſéditieux, on ne reſpecte rien, les choſes ni les perſonnes. --Eh bien! tant mieux, laiſſez, laiſſez écrire, laiſſez proclamer tout ce que les cervaux humains pourront enfanter; qu'on liſe tout en liberté, on ſaura toujours extraire le froment de l'yvraie. Les bons écrits penetreront nos ames, les enflammeront, y reſteront gravés profondément, les mauvais ne feront qu'effleurer notre attention, & nous ouvrir les yeux ſur les trames ourdies pour notre

perte. --Mais on y calomnie ſans pudeur des hommes d'une probité intacte. --Tant mieux encore, parce que les bons citoyens ſavent à quoi s'en tenir, les calomnies lancées contre la vertu éprouvée, ſont une espece de *boue qui ne tâche pas* ; au contraire le citoyen irréprochable doit s'applaudir d'être obligé de lutter contre des calomniateurs obſcurs, il ſort plus resplendiſſant du combat, ſa gloire en eſt plus certaine & plus généralement connue. Eh ! que peut un libelliſte affamé contre l'admiration générale, lorsquelle eſt bien fondée. Et ſi nous nous étions laiſſés ſurprendre par des preſtiges, ſi nous avions pris pour du patriotisme, ce qui n'étoit que l'effet de la crainte ou de l'ambition, pourquoi mutiler la main courageuse qui veut deſſiller nos yeux & fermer la bouche qui nous rappelle à l'*ordre ?*

Je dénonce donc la *deſcente de po-*

lice, faite de nuit, par un détachement de *mouchards bleus*, chez un limonadier du Quai des Auguſtins, où l'on a bu force liqueurs & mangé force fruits confits *gratis*, & par les droits de la guerre, ſous prétexte d'y ſaiſir des *brochures ſuspectes.* Cette horde *obſervatrice* étoit précédée d'un homme noir, en manteau court & en cheveux longs. C'étoit, dit-on, un des deux cents vingt cinq avocats inscrits ſur la liſte des *trois cents* officiers municipaux actuels de Paris. Et qu'on nous dise après celà que le régime de fer des Sartine, des Lenoir eſt abhorré des François libres.

Je dénonce d'un autre côté ces perturbateurs du repos public, ces vils ſtipendiaires d'une cabale expirante, qui insusceptibles de la moindre étincelle de génie ou de raison, vendent leur perverſité, je n'ose dire leur plume, à l'infamie, & s'efforcent par de fauſſes allarmes,

par des calomnies atroces, de ſéduire les foibles, & de leur donner pour les ennemis de la nation ceux qui ſont prêts à verser leur sang pour elle. Qu'on n'arrête plus leurs plattes productions littéraires, mais qu'on les en rende responsables; qu'on ſéviſſe avec ſévérité contre l'imprimeur, plus repréhensible encore que le folliculaire insensé, qui manquant de mérite, eſt forcé de calomnier pour vivre.

Je dénonce le diſtrict de St. . . . . comme ayant permis aux nommés Henri & Quentin, espions de l'ancienne police, de déshonorer l'habit national en s'en revêtiſſant, & qui plus eſt, de les avoir nommés OFFICIERS des militaires citoyens.

LE DÉNONCIATEUR NATIONAL.

LE DÉNONCIATEUR NATIONAL.

N°. VI.

tange montes & fulmigabunt.

JE DÉNONCE à la nation ces efforts sacriléges faits par l'aristocratie, pour nous réduire par la famine ; ces ordres *pécuniaires* donnés aux meuniers, aux fermiers, j'ai presque dit aux municipalités, pour affamer ceux des citoyens qu'on n'a pu corrompre ou soumettre. Quels hommes peuvent se prêter à de pareils manéges! quels hommes peuvent hazarder leur tête à ce jeu assassin ? Ah ! le crime est plus que jamais encouragé par l'impunité. Bezenval est dé-

claré innocent ! Maury & cent autres traîtres ont échappé à la juste vengeance d'une nation qui, si elle n'y prend garde, va retomber dans une servitude beaucoup plus humiliante, beaucoup plus désastreuse que celle dans laquelle les cent bras du despotisme nous tenoient gémissans depuis tant de siecles. On demande déjà dans la plupart des disrricts la rentrée *triomphale* des illustres scélérats, fuyant un pays qu'ils n'ont pu réduire en cendres. Oui, n'en doutons pas, ils rentreront triomphans, au bruit des acclamations publiques ; nous accueillerons avec des transports d'allégresse et de reconnoiſſance des d'Artois, des Condé, des Conti, des Lambesc, des Breteuil, des Villedeuil, des Polignac, des le Noir, on criera vive Broglio ! vive Maury ! vive Sartine, comme on a crié vive la Reine, le jour même où cette moderne Médicis tentoit de noyer l'Empire dans le sang des français. Tous ces augustes

scélérats jouïront en paix du fruit de leurs trames perfides, tandis que les apôtres de la liberté, les infatigables défenseurs de la patrie, les véritables et recommandables amis des hommes, les *Saint-Huruge*, par exemple, les *la Reynie*, les *Gorsas*, feront immolés à la fureur *fouteraine* des ariſtocrates, par la main même de ceux qui euſſent dû les défendre & les protéger. Hommes iniques! Ariſtocrates bleus! Et vous robins ſtipendiés, juſqu'à quand prêterez-vous votre flétriſſant miniſtère aux ennemis de la Nation? Juſqu'à quand verra-t-on vos noms obſcurs inſcrits ſur la fatale liſte des traîtres! O mes amis, mes freres d'armes, illuſtres héros du fauxbourg Saint-Antoine, tenez la main ſur l'eſpionnage & l'ariſtocratie en épaulettes; redeſcendez ce fameux reverbere, ce reverbere vengeur, à l'aſpect duquel doit trembler tout homme qui enfanta ou prêta les mains à quelques projets

ſiniſtres. Que le fatal cordon ſoit toujours ſuſpendu & prêt à recevoir les têtes coupables, & que l'eſclave bleu qui oſera s'opposer à votre zele, orne lui-même cet *écatombe* populaire.

Je DÉNONCE l'arrêté despotique de l'Assemblée Nationale, décretant le refus des passeports demandés par les *représentans.* Quels motifs ont déterminé cet auguste aréopage à porter ce décret immoral et tyrannique ? est-ce qu'on à craint d'être soupçonné timide ou traître ? ou à-t-on voulu par-là retenir malgré eux, les honorables membres de l'opposition et les exposer ainsi à se mentir à eux mêmes, à trahir leurs sentimens, leurs intérets et leur conscience, en gardant un silence coupable dans les débats patriotiques, ou adhérant involontairement à des décrêts contre lesquels ils protesteroient et s'éleveroient avec courage, s'ils etoient libres, et s'ils n'avoient deux cent mille bayo-

nettes levées sur leur coeur. Par ce décret, l'Assemblée Nationale gêne les suffrages de ses honorables membres, elle renverse les premiers articles de la constitution, en attentant à la liberté de penser, & de parler. Elle perpétue laperfidie et la haine dans un pays où le patriotisme et le courage peuvent seuls rétablir l'ordre et la paix; laissez, laissez partir ces faux freres, laissez-les s'expatrier, ces hommes qui ne se trouvent plus dignes d'êtres françois. Que l'archevêque de Paris, l'archevèque d'Aix, l'Evéque duc de Langres, le Malouet, le d'Espréminil, le Mounier, purgent de leur présence un empire libre; ah! Médicis, Médicis, si deux cents hommes de cette troupe, abandonnent tes intérets, quel est ton espoir, quelles seront encore tes audacieuses tentatives?

Je DENONCE une brochure incendiaire intitulée, *discours d'un Député à ses collegues*, imprimé sans nom d'auteur

ni d'Imprimeur. Cet écrit séditieux est l'ouvrage d'un de ces hommes, qu'on désigne aujourd'hui sous la dénomination d'opposant. On croit que ce sont les adieux que le Maury a fait à la France. La révolution y est présentée sous un aspect effrayant et tout-à-fait révoltant: l'infâme auteur de ce libelle, y présente l'Assemblée Nationale comme un troupeau de tyrans, usurpant l'autorité légitime, souillant la majesté du trône, arrachant de la tête des Bourbons, une couronne qu'ils portent depuis neuf siécles; bouleversant le plus florissant empire du monde; annulant tous les pouvoirs, toutes les propriétés: il ose inculper la classe heroïque à laquelle nous devons la liberté, dont l'aurore luit en France, en la désignant sous le nom méprisable de populace, de bandits, ! ô mes valeureux compagnons, invincibles héros de la bastille, laisserez vous un tel affront impuni ? Des bandits!

ils étoient donc des bandits, ces vénérables martyrs de la liberté, qui échappés aux foudres du despotisme, étrangloient eux-mêmes ignominieusement celui de leurs indignes camarades, qui se permettoit le pillage dans une place prise d'assaut? Voyez-les pendre deux malheureux qui s'étoient revêtus d'une chemise volée, menacer de percer le sein de l'incendiaire & du fripon, & osez les dénommer encore des bandits! voulez-vous les connoître ces bandits, les seuls bandits que renferme la France? Transportez-vous dans ces cercles perfides d'hommes *enrubannés* de toutes les couleurs: portez vos pas dans ces comités secrets, présidés par des personnages dont le nom fait frémir la nature; là vous trouverez des bandits de tous les états; vous y trouverez ces hommes de sang, qui, pour conserver leurs vastes usurpations, éterniser leurs exactions inouies, envahir enfin toutes les

propriétés, toutes les exiſtences, avoient formé le féroce projet de tout égorger, de tout réduire en cendres. Les bandits! ce ſont ces viſirs inhumains & rapaces, aggrandissant par leurs prodigalités & leurs concuſſions perfides l'abyme creuſé au tréſor national par des femmes dissolues. Les bandits! la claſſe des bandits, vous les trouverez à la cour, & dans des palais, & non ſous l'humble toict du pauvre, ni dans les foyers du patriote.

Je dénonce le Comité de police de l'hôtel-de-ville, qui vient, à ce qu'on aſſure, de proroger le *noble* exercice des esclaves du nommé Le Noir, je veux dire, des trente mille eſpions de l'ancien régime de police. S'il eſt encore des citoyens, des amis de la patrie, & de la liberté, ils doivent se tenir ſur leurs gardes, & ſecouer le joug immoral de ces délateurs ſacrileges.

Quelle honte pour un ſoldat patriote, pour un défenſeur des droits naturels

& ſacrés de l'homme, de porter le même habit, qu'un être avili, dont la vie entiere ſe paſſa à nuire à ſes ſemblables, à étendre l'empire des iniquités & de l'oppreſſion. Quelle honte pour des la Fayette, des Mirabeau, des Bergaſſe, des Carra, des Mercier, des la Reynie, des Hullin, dè ſe voir les compagnons d'un Surbois, d'un Lehoux, d'un Quentin, d'un Longpré, d'un Lescaze, ſcélérats, miniſtres ſerviles des forfaits d'un le Noir, d'un Sartine, d'un Breteuil!

Je dénonce les calomniateurs obſcurs du Duc d'Orléans, ce prince citoyen, qui ne peut aujourd'hui être acceſſible à d'autre ambition, à d'autre politique, à d'autres deſirs que ceux de ſe voir adoré d'une Nation loyale & reconnoiſſante, prête à le placer ſur le trône, ſi elle parvenoit à ceſſer d'aimer le bon Roi qui la gouverne. Ceſſez, ceſſez vos clameurs impuiſſantes, vos

croaſſemens ſuſpects & criminels, êtres intéreſſés à la ſédition & au carnage : Vos projets perfides avorteront à meſure que vous les concevrez, vous aurez beau détourner nos regards vigilans de ſur vos démarches tortueuses : vos efforts ſeront vains, vos cris impuiſſans, & vous aurez enfin la gloire de partager le ſort mérité des Foulons & des Bertiers, vos dignes modeles.

Je dénonce aux habitans des frontieres, tous les Français titrés, qui fuient chez l'étranger ; dans une révolution telle que celle qui s'opere en France, tout français, qui abandonne ſa Patrie, eſt, n'en doutons pas, un traitre ; ſon procès eſt jugé, ſon délit conſtaté par ſa fuite, & la fameuse LENTERNE doit être le terme & la recompense des efforts anti-patriotiques de ces Meſſieurs. Amenez-en quelques douzaines en place de grêve, & la démangeaison de quitter le Royaume deviendra moins générale.

Amenez, amenez, au N.° 5, le Noir, Albert, Vermont, la Gramont, le Desf-preménil, le d'Aligre, & vous n'aurez plus de passe-ports à viser, ni de traîtres à inquiéter dans leur route.

Je dénonce un Comité aristocratique présidé au cafe de foi, par un homme d'autant plus suspect, qu'il fut pendant douze ans l'*Observateur* gagé des Sartine & le Noir. Il avoit deux départemens : le matin il se rendoit vers les neuf heures, au caffé du Parnasse, quai de l'Ecole, il y remplissoit ses fonctions honorables jusqu'à midi ; le reste de la journée se passoit au café de Foi. On ne peut s'imaginer comment les habitués du Palais-royal tolerent un homme dont la plupart connoissent parfaitement la profession flétrissante. On devroit donc moins lui pardonner les calomnies sans nombre qu'il se permet contre tous les citoyens qui se sont signalés dans la révolution, par leur

zele & leur patriotiſme. Je l'entendis il y a environ quinze jours, ſe livrer aux propos les plus indécens contre le civiſme de MM. Bailly & la Fayette. Après quoi il paſſa en revue tous les citoyens devenus célébres par leur bravoure ou par leurs malheurs. Les vainqueurs de la baſtille n'étoient, ſelon lui qu'un amas de poliſſons ; l'un d'eux connu par l'énergie de ſa plume, ſon courage extraordinaire dans les plus grands dangers, plus célébre encore par une aventure perfide que lui avoit ſuſcitée une horde de mouchards postés pour le perdre ; & qui au ſcandale d'un peuple qui ſe dit libre, ſe porterent en délateurs, en témoins & en bourreaux, oui, en bourreaux, je le prouverai à qui il appartiendra. L'un d'eux diſent-ils, à été plus particulierement calomnié par cet eſpion, qui ſera aiſément reconnu, je recommande aux bons citoyens de vouloir bien purger la ſociété du Palais-royal, du café de Foi ; ſur-tout, d'un

être aussi dangéreux, en le baignant pour la premiere fois dans le bassin destiné aux plaisirs de ses pareils. S'il se permet encore de nouvelles calomnies, j'en promets un signalement exact, avec son nom, car je lui en connois déja trois ou quatre. Tantôt sous celui de Destournelles, tantôt sous celui de Desmoineaux, ce scélérat s'est permis des escroqueries considérables, & des faux sans nombre. Remarquez la physionomie de tous les hommes en perruque qui vont au café de Foi, & l'air patibulaire & sournois du prétendu Desmoineaux, vous décélera bientôt ce traître.

LE DÉNONCIATEUR NATIONAL.

LE DÉNONCIATEUR NATIONAL.

N°. VII.

tange montes & fulmigabunt.

JE dénonce les ſieurs Malouet & le fameux Deſprémenil. Où porte-t-il ſes pas ce chancelier avorton ? Que va devenir cet énergumene ? A-t-il repris la route de l'Aſie, où il reçut le jour ; n'a-t-il pas mis dans ſa tête d'aller détrôner Tipo-Saïb, puiſqu'il n'a pu renverſer du trône, le bon Louis XVI ? Hélas ! tel eſt donc la

deſtinée des choſes humaines? Ainſi cet homme tour-à-tour bafoué, admiré, honni, perſécuté; l'objet de l'adoration ou de la haine, cet homme qu'un jour plusard on eût vu décoré de la ſymare, chef de la magiſtrature ſuperbe & toute puiſſante qu'il a deshonorée, qu'il a anéantie pour toujours, eſt aujourd'hui proſcrit, errant, ſans aveu, ſans aſyle, ſans parens, ſans état, compagnon d'infortunes de l'abbé Maury, de Breteuil, de Villedeuil, de Barentin, de Broglio, de le Noir (1), il traine triſtement des jours

(1) Oh! pour celui-là, il eſt trop avare & trop libertin, pour s'être déterminé à chercher fortune chez l'Etranger, il aime trop les anciennes habitudes; il eſt trop attaché à ſon inappréciable porte-feuille, à ſes nombreuſes maitreſſes; il tient trop au parti écraſé, pour ſe réſoudre á abandonner ainſi

honteux, chargé de l'exécration de tout un peuple. Oh ! combien il doit maudir Médicis & ſa perverſité, & ſes fatales influences & ſes flatteuses promeſſes ! eh ! toi le digne aumônier, le digne prédicateur de cette méchante femme, Maury, comment, né dans la guerite d'un pauvre ſavetier, parvenu par ta baſſeſſe, par tes forfaits & tes lâches complaiſances a poſſéder pour cent mille livres de bénéfices, comment pouvois-tu aſpirer à une nouvelle

---

la capitale. Il y a encore quelques reſſorts à faire jouer; & qui mieux que lui peut concerter les conſpirations, choiſir les conſpirateurs, & les enhardir au crime ? Le ſcélérat! il mendie une retraite tantôt chez le Marquis de Monteſquieu, tantôt chez le Durfort, tantôt chez la vieille Grammont; il fomente les troubles & la ſédition, indique les moyens sûrs pour affamer la capitale, &c. &c. &c. O Lanterne, Lanterne ! quand embraſſeras-tu ce monſtre?

élévation, à une augmentation de fortune ; Tu voulois être évêque, cardinal peut-être, & te voilà retombé dans la fange ! d'où t'avoit tiré la charité publique ? tu vas te joindre à la cohorte fugitive, tu vas les encourager au crime, comme si pour faire le mal, ou du moins pour le vouloir, elle avoit besoin de tes sinistres conseils.

Et l'archevêque de Paris, le Lally-Tollendal, le président Freteau ne va-t-il pas rejoindre les drapeaux de la phalange aristocratique.

Je dénonce donc avec les electeurs de Château-Thierry, les déserteurs représentans, comme traîtres à la nation, infâmes & incapables d'occuper aucun emploi civil ou militaire, dans un pays qu'ils ont eu la lâcheté de méconnoitre. Je somme au nom de tous les bons citoyens, l'assemblée nationale, de ratifier cet anathême.

Je dénonce la gazette de France, cette feuille oiſeuſe & abſolument nulle, comme n'ayant fait aucune mention de la révolution françaiſe. Le ſieur Pankouke & le ſieur Fontanelle croient-ils bonnement qu'on leur donnera trente à quarante mille louis d'or, pour imprimer ſervilement ce que Thierry, Campan ou la Planche, leur ordonneront de publier de la part du maître des cérémonies Pézai ?

Je dénonce le ſieur Debout, md. boucher, lieutenant de la premiere compagnie du diſtrict St-Nicolas du Chardonnet, qui dans la journée du 5 du préſent mois, s'efforça par des patriotismes harangues, d'empêcher les ſoldats de partir pour Verſailles; après avoir ſouvent repeté en vain, mes amis, qu'irons-nous faire à Verſailles, il y a du danger, nous ſommes des peres de famille, il abandonna lâchement

ſon drapeau, qu'il vint rejoindre tranq'illement le lendemain à Sèves. Le diſtrict de St.-Nicolas doit à la garde nationale le même exemple qu'ont donné pluſieurs diſtricts, dont les commandans avoient lâchement refuſé de marcher pour cette expédition.

Je dénonce l'impéritie & la foibleſſe du département des ſubſiſtances de Paris. Commenta-t-on cru que des profeſſeurs en Grec, des accoucheurs habiles feroient aſſez experts dans l'approviſionnement de la capitale. Pourquoi le parlage a-t-il toujours dominé dans les aſſemblées de diſtrict & municipales Si les trois omvirs ne deſiroient réellement que le bien général, y verroit-on toutes les places occupées par des hommes tout nouveaux pour elles ? N'auroit-on pas compoſé le comité de ſubſiſtances, de fermiers, de meu-

niers, de laboureurs ? N'eût-on pas appellé à leur conſeil, de ces hommes que le Noir employoit avec tant de ſuccès pour accapparer tous les grains, affamer le royaume, & s'enrichir au préjudice de la diſette & de nos beſoins.

Je dénonce cette fureur ſi délicieuſe de controuver des nouvelles allarmantes, cette maladreſſe, dans la fabrique de ces contes dangereux, qui introduiſent le trouble dans toutes les ames foibles, nous font maudire notre liberté, & les ſuites glorieuſes & bienveillantes qu'elle peut avoir pour le premier peuple du monde.

Lettre adreſſée à l'auteur de cette feuille.

Monſieur le Dénonciateur,

J'ai lu avec plaiſir vos deux derniers

numéros, où vous dénoncez des abus, des crimes & des ſcélérats, avec cette vigueur, ce courage que la cabale cherchoit à vous faire expier, lorſque les ſources du deſpotiſme s'arrêtoient ſur les têtes des bons citoyens & de tous les écrivains utiles, & une note que vous rapportez dans votre No. IV, touchant un mémoire de M. de la Reinie, m'a inſpiré le deſir de le lire, & de prendre connoiſſance de cette infernale aventure. J'ai appris que la perfidie la plus noire, les trames les plus odieuſes, les ſcélérats les plus pervers, avoient été mis en jeu, pour perdre ce citoyen. C'étoit moins des effets prétendus volés qu'on cherchoit chez lui, qu'un mémoire lumineux & conſidérable dont M. le Noir lui fit offrir dans le temps trente mille livres, & qu'un des eſpions de ce monſtre m'a aſſuré avoir mis toute la police en l'air

ſous l'adminiſtration même du ſieur de Crosne. J'ai acquis dans mes perquiſitions la preuve certaine qu'on ne mit au pillage le domicile du ſieur de la Reinie, que pour y enlever ledit mémoire & des pieces juſtificatives plus que ſuffiſantes pour conduire ce le Noir à l'échafaud. Je deſire que M. de la Reynie liſe votre journal & qu'il apprenne par quelles voies criminelles on a tenté de le perdre. On m'a aſſuré qu'il ſavoit, ainſi que moi, que douze marchands, aujourd'hui en habit bleu, avoient suscité aſſiſté et à cette noble expédition, &c. J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, Chev. DE LAUVAL.

Je dénonce les brigands ſtipendiés, parcourant les provinces, pour y obſtruer la circulation des grains & du commerce. Le Hainault eſt affamé; les troupes Royales

& bourgeoiſes y manquent de pain. Comment la cabale infatigable ne craint-elle pas que la rage & la faim ne forcent les défenſeurs de la patrie, à faire main-baſſe ſur les traîtres, je veux dire ſur tout ce qui a quelques dehors d'ariſtocrate, & qu'ils ne laiſſent aucune calotte, aucun cordon rouge ou bleu dans l'empire de la liberté.

Je dénonce les accapareurs de Rouen, au nombre deſquels ſont les ſieur Joly Famin, Flambart, Goubeau & compagnie, Mauſſion, intendant des finances, Boulanger, Imprimeur, comme ayant affamé la province, en accumulant les grains dans les maiſons de force, & notamment au bicêtre de la ville, dont les greniers, les ſalles, les calbanum étoient tellement ſurchargés de bled que la nuit du 8 octobre, ils ont été enfoncés en partie ſous le poids, ce qui a occaſionné une grande rumeur dans la

ville. Les habitans de Rouen, ſcandaliſés d'une pareille infamie, ont exigé de ſavoir à quel uſage étoit deſtinée cette immenſe quantité de grains, les accapareurs hommicides ont répondu que c'étoit pour l'approviſionnement de Paris. Les citoyens ayant exigé qu'on leur exibât les regiſtres ſur leſquels étoient portées ces acquiſitions, les accapareurs n'ont pu ſatisfaire à cette réclamation. Le peuple, pour punir ces infâmes coquins de leur ſcélérateſſe, & venger la mort de douze malheureux priſonniers deſtinés à être la victime des accapareurs, puiſque après avoir été empriſonés pour le ſeul crime d'avoir dénoncé au premier préſident les accapareurs & les lieux qui receloient leurs brigandages, le ſieur de Pont-carré, chef des accapareurs de Rouen, comme le Noir l'eſt de Paris, avoit en-

voyé à Bicêtre ces parleurs indiſcrets ; qui euſſent pu répandre un trop grand jour ſur ces manœuvres perfides.

Je dénonce donc le ſieur de Pontcarré, premier préſident du parlement de Rouen, comme ayant pris la fuite lors de cette grande découverte, & d'avoir, lui & ſon procureur-général, été joindre la cabale de Londres, pour ſe réunir, ſans doute bientôt à celle de Turin.

Je dénonce trois marchands de Rouen, députés à Paris en cette noble qualité, pour obſerver les démarches du parti patriotique de la capitale. Ce ſont les nommés Fontaines, conſeiller au parlement, rue chauſſée d'Antin, un capitaine des volontaires de Rouen, ſe promenant ſans ceſſe au Palais-Royal, taille de 5 pieds 9 pouces, phiſionomie aſſez avantageuſe & qui ne caractériſe point ſon emploi, en-

uniforme bleu, doublé de rouge. C'eſt ce malheureux qui a arrêté l'infortuné Bordier, en lui diſant, tu ſera pendu. On voit que les mouchards ſont quelquefois prophêtes. Voyez à ce ſujet une brochure intitulé l'iniquité dévoilée. Le troiſieme eſt un certain Jarry, procureur au Parlement de Rouen, eſcroc criblé de dettes, déſerteur du parlement, & mouchard de Flambard, l'empereur des mouchards de la province de normandie. Le ſieur Fontaine eſt ordinairement, & preſque toujours chez le ſieur Longpris, tailleur-frippier, vis-à-vis l'Oratoire. c'eſt là qu'il obſerve les opérations du diſtrict de ce nom, qu'il prend une note des opérations du diſtrict St.-Honoré, par l'entremiſe de Longpris, qui généreuſement cede à Fontaine ſa place auprès de ſon épouſe, tandis qu'il va recueillir les nou-

velles du Palais-Royal & celles des Districts.

N, B. La liste des MOUCHARDS en Epaulettes, dans les Numeros suivans.

Demandez les numeros précédens. On les trouve chez le même Libraire : il invite le public à lui faire passer les noms & délits que tout homme auroit pu commettre ; il se fera un devoir de les dénoncer, sans égards à leurs noms & qualité d'après les informations faites si les délits ont été commis, par telle ou telle personne.